

ADA
Société Anonyme
au capital de 4.442.402,16 euros
Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
338 657 141 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe qu'elle forme avec les sociétés ADA COURTAGE, ADA EXPRESS, ADA SERVICES, EDA, MOOVENDI, MOOVIN, MOOVIN 2, POINT LOC et TRANSPORT ADA, durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Evolution en 2019

a) Chiffre d'affaires de location de véhicules de l'enseigne

L'enseigne est constituée du réseau ADA c'est-à-dire de l'ensemble des franchisés ainsi que des agences détenues en propre par le groupe ADA.

Le chiffre d'affaires cumulé des enseignes du Groupe ADA au 31.12.2019 s'élève à 12,5 M€. Il connaît une augmentation de 12,4 % par rapport à l'année précédente.

L'activité de l'année confirme le positionnement de la marque ADA comme fournisseur de solutions de mobilité malgré une conjoncture économique compliquée.

Le chiffre d'affaires des enseignes du Groupe ADA enregistre en 2019 une progression de 12,4%, avec un total de 1 207 agences (contre 1.046 en 2018).

L'enseigne Point Loc destinée aux professionnels de l'automobile, poursuit sa forte croissance et compte, à la fin de l'année 2019, 808 points de vente (+ 114 en 2019).

b) - Chiffre d'affaires consolidé – Normes françaises

Le chiffre d'affaires consolidé de 2019 s'établit à 98,8 M€ contre 91 M€ l'an dernier.

Le groupe se concentre sur le métier de franchiseur et possède au 31.12.2019, 11 succursales.

c) - Résultats consolidés

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes françaises, le Conseil d'Administration du 18 mars 2019 ayant décidé d'abandonner les normes IFRS au profit des normes françaises pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le bilan au 31 décembre 2018, présenté à titre de comparatif, a été retraité en normes françaises.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés.

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	98 766	90 987
Autres produits d'exploitation	10 926	8 652
Achats et variations de stocks	-2 888	-3 012
Charges externes	-74 834	-73 055
Impôts et taxes	-2 076	-1 558
Charges de personnel	-8 065	-7 571
Dotations aux amortissements et aux provisions	-7 252	-5 549
Autres charges d'exploitation	-9 716	-7 641
Résultat d'exploitation	4 861	1 253
Produits financiers	370	243
Charges financières	-185	-162
Résultat financier	185	81
Produits exceptionnels	6 337	9 536
Charges exceptionnelles	4 963	5 178
Résultat exceptionnel	1 374	4 358
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-66	-122
Impôt sur les bénéfices exigible	-2 046	-1 780
Résultat de l'exercice	4 307	3 790
Dont Part des minoritaires	0	0
Part du groupe	4 307	3 790

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2019 s'établit à 4 861 K€ contre 1 253 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier se solde par un résultat de 185K€. Le résultat financier correspond principalement aux produits financiers sur des ventes à crédit et sur les intérêts de protocoles.

Le résultat net consolidé part du groupe est au 31 décembre 2019 de 4 307 K€ contre 3 790 K€ pour l'exercice précédent.

d) - Bilan consolidé

Actif	2019	2018
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Écarts d'acquisition nets	627	693
Immobilisations incorporelles nettes	14 649	14 583
Immobilisations corporelles nettes	2 701	3 640
Actifs financiers non courants	535	603
Total actif immobilisé	18 512	19 519
Stocks et en-cours nets	272	91
Avances et acomptes	7 856	1 697
Créances clients nettes	43 870	41 441
Autres créances d'exploitation	5 140	3 733
Autres débiteurs	17 185	15 893
Comptes de régularisation	910	1 392
Disponibilités	3 483	268
Total actifs courants	78 717	64 515
ACTIF TOTAL	97 229	84 034
Passif	2019	2018
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Capital et Réserves	24 955	24 089
Résultat de l'exercice	4 307	3 790
Capitaux propres part du Groupe	29 262	27 879
Intérêts minoritaires	0	0
Capitaux propres totaux	29 262	27 879
Provisions pour risques et charges	94	75
Emprunts et dettes financières	22 891	20 267
Dettes fournisseurs	17 650	14 457
Autres dettes	23 776	18 396
Comptes de régularisation	3 556	2 960
Total passifs courants	67 873	56 080
PASSIF TOTAL	97 229	84 034

Le coût de l'endettement s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2019	2018
Lignes de crédit et découverts bancaires	-185	-162
Total des charges financières	-185	-162
Divers	370	243
Total des produits financiers	370	243
Coût de l'endettement net	185	81

Le montant du compte courant du Groupe Rousselet au 31 décembre 2019 est créditeur à hauteur de 11 M€.

Le compte courant de notre société avec l'actionnaire Groupe Rousselet est assorti d'un avenant prévoyant le remboursement immédiat et sans condition, en cas de retrait de l'actionnaire principal.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE

ADA est la société holding du groupe. Son chiffre d'affaires s'établit en 2019 à 41,4 M€ contre 41,2 M€ en 2018. Il est constitué de droits d'entrée, de royalties, de facturation de frais centraux à ses filiales, de comptes centralisés, de ventes internet et les produits de redevances de location-gérance de fonds de commerce.

En tant que franchiseur, ADA développe et anime le réseau, en définit la politique commerciale et organise la mise à disposition du réseau avec les moyens nécessaires.

En tant que holding, elle organise l'administration pour l'ensemble de ses filiales et leur apporte l'expertise dans toutes les fonctions support dont elles ont besoin.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 684 K€, en baisse par rapport à l'exercice précédent, où il s'établissait à 5 666 K€.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos

Préalablement à l'arrêté des comptes 2019, le Conseil d'Administration du 18 mars 2019 a décidé, l'abandon des normes IFRS et le passage aux normes françaises pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette décision est motivée par la complexité croissante des normes IFRS, avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 en 2018, puis de la norme IFRS 16 en 2019, augmentant les divergences avec les normes françaises. Les normes IFRS deviennent de plus en plus inadaptées à l'activité du Groupe ADA. Celle-ci se situe par ailleurs quasiment exclusivement en France.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Par décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, pris en application de la loi n°2020-290, dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19, le gouvernement a instauré une période de confinement de la population pour une durée expirant alors le 31 mars 2020 et prorogée à la date du présent rapport jusqu'au 11 mai 2020.

Comme conséquence de ce confinement et partant de la réduction drastique des déplacements, la société ADA a mis en place les mesures nécessaires vis-à-vis de ses franchisés. A ce stade, les impacts de la crise du Covid-19 sur l'activité de ADA ne sont pas chiffrés.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

➤ **Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

Article D. 441-4, I, 1° du Code de commerce :	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		184	65	25	555	829
Montant total des factures concernées TTC		407 327	3 840	145 086	85 926	642 180
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0,42%	0,00%	0,15%	0,09%	0,67%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	90 factures					
Montant total des factures exclues TTC	78 273 euros					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : <i>Respect du délai inscrit sur chaque facture fournisseur</i>					

➤ **Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :**

Article D. 441-4, I, 2° du Code de commerce :	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		28	169	170	1 030	1 397
Montant total des factures concernées TTC		65 198	759 361	196 331	926 780	1 947 670
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC		0,16%	1,83%	0,47%	2,24%	4,7%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	1 498 factures					
Montant total des factures exclues TTC	130 543 euros					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs stratégiques 2020 sont les suivants :

- Développement du réseau Point Loc avec un objectif de 900 points de vente ouverts à fin 2020.
- Consolidation du maillage de stations de véhicules 100% libre-service dans les villes de France, ainsi qu'en gares et aéroports : objectif de plus de 100 points de vente ouverts en libre-service à fin 2020

ADA est positionné numéro un sur le segment de la proximité avec un réseau de 399 agences ADA, 28 agences Holiday Bikes et 808 agences Point Loc.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

5. ACTIVITE DES FILIALES

5.1. EDA : société anonyme au capital de 147.000€, détenue à hauteur de 99,94%, ayant pour mission la gestion de la flotte de véhicules.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi constitué des mises à disposition du parc de véhicules aux franchisés et de produits complémentaires de prestations annexes (commissions, frais de courtage...).

Le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 40,5 M€ contre 36,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est un profit de 4,4 M€ contre 3,3 M€ l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos

Néant.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

5.2. ADA SERVICES : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 358.000 € détenue à 100 % est une société de prestations informatiques qui travaille pour l'essentiel pour le groupe ADA.

Elle est en charge du développement informatique du groupe. Les développements spécifiques sur la partie « agences » sont destinés à être mis à disposition des franchisés contre le paiement d'un loyer.

Depuis mars 2006, elle gère les franchises de la marque Holiday Bikes.

Son chiffre d'affaires s'établit en 2019 à 2,6 M€ contre 5,1 M€ au titre de l'exercice précédent et son résultat est de -0,7 M€ contre 2,4M€ au titre de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos

Néant.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

5.3. AUTRES FILIALES

En K€	CHIFFRES D'AFFAIRES		RESULTAT	
	2018	2019	2018	2019
ADA COURTAGE	3 875	4 270	1 323	1 509
POINT LOC	4 999	7 718	(878)	878
TRANSPORT ADA	Ø	Ø	Ø	Ø
ADA EXPRESS	(899)	455	(1 480)	(824)
MOOVENDI	1 938	12 720	(164)	4 491
MOOVIN	Ø	Ø	Ø	Ø
MOOVIN 2	Ø	Ø	Ø	Ø

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

Prises de participation ou de contrôles au cours de l'exercice 2019

Néant

Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2019

Contrôle de plus de 2/3 du capital

ADA COURTAGE	100,00%
EDA	99,94%
ADA SERVICES	100,00%
POINT LOC	100,00%
MOOVENDI	100,00%
TRANSPORT ADA	100,00%
ADA EXPRESS	100,00%
MOOVIN	100,00%
MOOVIN 2	100,00%

6 BIS. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SUCCURSALES

Liste des succursales de la Société :

AIX LES BAINS	2 Boulevard de Russie
ASNIERES SUR SEINE	18 Avenue d'Argenteuil
BESANCON	8 Rue de Vesoul
CHAMBERY	77 Avenue du Maréchal Leclerc
CHAMPIGNY SUR MARNE	5 Av. du Général de Gaulle
CLAYE SOUILLY	15 Rue Victor Baltard
CRETEIL	23-25 av. Pierre Brossolette

MACON	1066 et 1074 avenue de Lattre
PARIS 5 - SORBONNE	88 rue Claude Bernard
POITIERS	55 Bd du Pont Achard
PUTEAUX	82/84 Bd Richard Wallace

Sociétés au contrôle partagé au 31 décembre 2019

Néant.

Autres informations

Néant.

7. PRETS INTERENTREPRISES

Le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant s'établit comme suit :

Néant.

8. ACTIONNARIAT

8.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital social est fixé à 4.442.402,16 euros. Il est divisé en 2.922.633 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

8.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées il n'existe pas de restriction statutaire particulière à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

TRANSFERT DES TITRES (article 11)

« 1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du « Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter « de celle-ci.

« Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la « liquidation.

« 2. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des « titulaires.

« 3. La transmission des actions se fait par virement de compte à compte selon les procédures prévues « par la loi et les règlements.

« 4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

« 5. Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote
 « égale à 2 % et de toute fraction additionnelle de 2% sans limitation, doit porter à la connaissance de
 « la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai « de
 cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

DROITS DE VOTE (article 33)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et
 « chaque action donne droit à une voix au moins.

« Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de
 « l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les
 « assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

« Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

« Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

« Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les
 « règlements.

« Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital
 « social qu'elles représentent, est attribué :

« 1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription
 « nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

« 2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du
 « capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes
 « pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en
 « propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout
 « transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation
 « entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

« La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au
 « sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

8.3 LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L 233-7 et L 233-12

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2019, plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- La société Groupe Rousselet possède plus des 2/3 du capital social et plus des 2/3 des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus du vingtième du capital social et des droits de vote.

Conformément à l'article 11, al.5 des statuts, et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2019, une fraction égale ou supérieure à 2%, 7%, 12%, 17%, 22%, 27%, 35,33%, 52%, 68,66%, 92% ou de 97% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- La société Groupe Rousselet possède plus de 68,66% du capital social et des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus de 2% du capital social et des droits de vote ;
- La société NEP SERVICES possède plus de 2% des droits de vote.

8.4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève au 31 décembre 2019 à moins de 0,1 %.

8.5. ACHATS D' ACTIONS DE LA SOCIETE PAR ELLE-MEME (ARTICLE L 225-209 C.COM)

En outre, nous vous informons, en application de l'article L.225-211 du Code de Commerce du nombre d'actions achetées et vendues, au cours de l'exercice par application des art. L.225-208, L.225-209, L.225-209-2, L.228-12 et L.228-12-1, des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et de leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que de leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent : Néant.

8.6 ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE L228-99 C.COM.)

Lors de l'augmentation de capital de la société ADA réalisée en 2009, les droits des titulaires de stocks options ont été maintenus d'une part en ajustant le prix d'exercice des stocks et d'autre part en ajustant le nombre d'actions sous options. Les formules suivantes ont été retenues :

Ajustement du prix d'exercice

$$NPE = PE - [(PE \times \text{valeur du DPS}) / Va]$$

Avec PE = prix d'exercice initial

NPE = nouveau prix d'exercice

Valeur du DPS = moyenne des cours d'ouverture du DPS pendant la période de souscription, soit : 0,105 €

Va = moyenne des cours d'ouverture de l'action pendant la période de souscription, ex droit de souscription, soit : 9,93 €

Ajustement du nombre d'actions sous options

$$N2 = N1 \times PE / NPE$$

Avec N1 = nombre d'actions sous options initial

N2 = nouveau nombre d'actions sous options

9. COMPTES SOCIAUX – RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes

<i>en Euros</i>	2019	2018
Chiffres d'affaires	41 409 867	41 282 564
Résultat d'exploitation	(8 271 157)	(1 397 487)
. Produits d'exploitation	43 691 999	44 952 169
. Charges d'exploitation	51 953 156	46 349 656
Résultat financier	3 620 672	4 097 276
. Produits financiers	3 701 679	4 189 464
. Charges financières	81 007	92 188
Résultat exceptionnel	2 005 133	3 155 081
. Produits exceptionnels	6 888 337	8 728 060
. Charges exceptionnelles	4 883 204	5 572 979
Impôt société	(1 960 883)	188 729
Résultat de l'exercice	(684 469)	5 666 141

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 684 469 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice s'élevant à 684 469 euros au compte report à nouveau, qui bénéficiaire de 18.497.388,81 euros sera ramené à 17.812.919,86 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 34 833 216 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes distribués (en €)	Dividende par action* (en €)
31-12-2016	-	-
31-12-2017	4.383.949,50	1,50
31-12-2018	2.922.633,00	1,00

Il est rappelé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que ce montant est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

10. CAUTIONS – AVALS ET AUTRES GARANTIES (art. L225-35 C.Com)

Garantie au profit de BPCE LEASE REUNION – Engagement de rachat par ADA de véhicules

La société ADA peut être amenée à se porter garante de sa filiale EDA dans le cadre du financement de sa flotte de véhicules.

Jusqu'au 31 décembre 2018, elle a ainsi garanti les engagements que la société EDA avait souscrits auprès de la société LIXXBAIL.

A compter de 2019, elle se porte garante de EDA, au profit de la société BPCE LEASE REUNION, dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement auprès du constructeur MITSUBISHI.

Il est précisé que la garantie au profit de LIXXBAIL n'est pas reconduite à compter de 2019.

La garantie de ADA au profit de BPCE LEASE REUNION prend la forme d'un engagement par ADA de rachat auprès de cette société des véhicules MITSUBISHI.

Cette garantie est limitée à la somme de 3.400.000 euros hors taxes pour l'exercice 2019. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 25 Juillet 2019

11- ACHATS D' ACTIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE L 225-209 C.COM)

En application de l'article L225-209 du Code de commerce, nous vous soumettons un nouveau programme d'achat par la société ADA de ses propres actions, en fixant par ordre de priorité les utilisations suivantes :

- céder ou d'attribuer des actions, en une ou plusieurs fois, à des mandataires sociaux de la Société définis par la loi et/ou tout ou partie des salariés de la Société et des sociétés dont elle détient au moins 10% du capital social ou des droits de vote dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'option d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- améliorer la gestion financière des fonds propres de la société,
- favoriser la liquidité des titres de la société dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
- faciliter une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'AMF,
- annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale.

La société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal (hors frais d'acquisition) à 10 euros. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 2.922.633 €.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La Société ne pourrait acheter sur une journée de négociation plus de 25% du volume moyen des actions échangées sur la plateforme où l'achat est effectué.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente autorisation ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date de la décision du Conseil. A titre indicatif, au 31 décembre 2019, le capital est divisé, en 2.922.633 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10%, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Lorsque les actions sont rachetées pour faciliter une opération, de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises par la société ne peut dépasser 5% de son capital.

L'autorisation proposée ne pourra être utilisée en période d'offre publique.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende

L'acquisition, la cession, ou le transfert des actions pourra être effectué par tous moyens, sur le marché ou hors marché (conventions complexes ou transactions sur blocs) conformément aux dispositions légales en vigueur sur Euronext Growth. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation, si elle est autorisée par l'assemblée, sera valable pour une durée de 18 mois à compter de l'approbation du programme par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2020, soit jusqu'au 23 décembre 2021 inclus.

Elle privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et non utilisée.

12 - POLITIQUE SOCIALE

Effectifs

	ADA	EDA	POINT LOC	ADA COURTAGE	MOOVENDI	ADA EXPRESS	TOTAL
Au 31.12.2019	53	13	25	3	0	0	94
Embauches	28	8	27	1	18	0	82
Sorties	33	7	32	0	28	0	100
Dt Mutations Groupe	3	3	9	0	1	0	16
<i>Effectif Moyen 2019</i>	<i>58</i>	<i>12</i>	<i>27</i>	<i>2</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>112</i>
Au 31.12.2018	58	12	30	2	10	0	112
<i>Effectif Moyen 2018</i>	<i>55</i>	<i>12</i>	<i>24</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>97</i>

Effectif moyen

L'effectif moyen 2019 est en hausse par rapport à l'année dernière (112 salariés en 2019 contre 97 salariés en 2018).

Entrées 2019

CDD : 34

CDI : 48

La plupart de ces entrées sont des salariés repris des agences en restructuration (22 agences reprises avec salariés en 2019 contre 11 agences en 2018)

Sorties 2019

Fin de CDD : 35

CDI : 65

Ces sorties correspondent d'une part à la cession de 16 agences en 2019 mais également à la fin de l'activité MOOVIN Paris à fin décembre 2019

Temps de travail

Personnel affecté en agence

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 35 heures

Personnel de siège

Durée hebdomadaire de travail effectif de 37 heures, donnant droit à 12 jours ouvrés de repos par an.

Personnel handicapé

Pas de salarié reconnu handicapé au sein du Groupe

Absentéisme

L'absentéisme constaté sur l'année 2019 reste faible : 1 arrêt de travail pour maladie > à 3 semaines, 1 mi-temps thérapeutique > 6 mois, 4 congés maternité, 3 congés paternité.

Travail Intérimaire

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 60 930 euros contre 70 188 euros au titre de l'exercice précédent.

Rémunérations

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 455 576 € en 2019 contre 5 308 651 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +2,8 % qui s'explique par une légère hausse des effectifs moyens.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 384 692 € contre 2 164 128 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation proportionnelle à l'augmentation de la masse salariale brute.

Les augmentations de salaire sont individualisées et correspondent principalement à l'augmentation du coût de la vie ou à des changements de fonction.

En 2019, il y a eu versement de la Réserve Spéciale de Participation calculée sur l'exercice 2018 pour 97 966 € bruts.

L'entreprise est soumise aux accords collectifs suivants :

- Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseils et des Sociétés de Conseil (Syntec) pour ADA, ADA COURTAGE, ADA EXPRESS et MOOVENDI.

- Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile pour toutes les autres sociétés : EDA et POINT LOC.

Relations sociales

Il existe un Comité Social et Economique représentant l'ensemble des sociétés Groupe ADA.
Le budget alloué en 2019 a été de 39 515 €.

Formation

Durant l'année 2019, il a été dispensé 217 heures de formation à 8 salariés. Le budget consacré à ce poste a représenté 11 750 €.

Parité

La parité entre les hommes et les femmes est pour 2019 :
56% d'hommes en 2019 (64 % en 2018),
44% de femmes en 2019 (36 % en 2018).

Sur l'année 2019, l'index « égalité Hommes/Femmes » ADA est de 82%

13 - FACTEURS DE RISQUES

Risques liés à l'activité de la Société

Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules

Le Groupe ADA s'approvisionne auprès de tous les constructeurs ayant une politique de vente directe aux loueurs en France.

Les volumes achetés représentent près de 5 000 véhicules par an, dont une large majorité avec un contrat de vente avec clause de rachat (« buy-back »). Cette clause consiste en un engagement de reprise du véhicule par le constructeur, ce qui limite pour ADA le risque de fluctuation du marché du véhicule d'occasion.

Ce volume se répartit entre tous les constructeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Un refus de vente des constructeurs avec clause de buy-back impacterait négativement l'activité de ADA sur les points suivants :

- perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique ;
- risque inhérent aux fluctuations du marché des véhicules d'occasion.

Risque lié à l'environnement concurrentiel

Le réseau ADA, loueur majeur de proximité, est le premier loueur de véhicules utilitaires grâce à un maillage de proximité de 399 agences ADA et 808 agences Point Loc, dont 96% s'adressent à des besoins de déplacements qui ne sont pas précédés de trajet en train ou en avion.

90% des locataires du réseau ADA ont une adresse fixe (domicile ou professionnelle) à moins de quinze minutes d'une agence.

Plus de 70% des locataires sont des particuliers.

Les trois loueurs internationaux (Avis, Hertz et Europcar) qui se partagent 60% du marché global de la location courte durée en France sont nettement plus présents en gares et aéroports. Leur politique commerciale est avant tout tournée vers le marché *corporate*.

Avec 1.207 points de vente, le réseau ADA, acteur majeur de solutions de mobilité est donc particulièrement bien positionné.

Toutefois, le marché de la location de véhicules est fortement concurrentiel.

Les franchisés de ADA sont exposés à des risques liés aux réductions de prix qui pourraient être pratiquées par les concurrents. Ces réductions de prix pourraient avoir un effet négatif sur les revenus de ADA dans la mesure où ces franchisés se trouveraient dans l'obligation de réduire leurs prix et en conséquence le montant de la redevance perçue par ADA.

Cependant, dans la mesure où ce sont pour l'essentiel de petites structures, les franchisés sont à même de réagir et de s'adapter très rapidement aux variations des prix.

Risque clients

Le Groupe ADA estime ne pas être confronté à un problème de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients.

Quant aux franchisés, le plus important d'entre eux représente moins de 5% du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Le Groupe ADA sous-loue une grande partie de la flotte de véhicules à son réseau de franchisés et son résultat d'exploitation pourrait être impacté négativement par une série de défaillances et de dépôts de bilan.

Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole

Le Groupe ADA n'a pas observé, lors des dernières fluctuations des prix du pétrole, d'impact sur son activité.

Cependant, une forte volatilité des prix du pétrole est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de location de véhicules courte durée en décourageant les consommateurs de louer.

Risques financiers

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2019 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

Risque de change

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2019, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31.12.2019 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

Risque de crédit

	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	43 870	41 441
Autres	22 325	19 626
Exposition maximum au risque de crédit	66 195	61 067

Il existe un comité interne d'analyse et de surveillance des risques (notamment les risques d'impayés des franchisés). Des mesures particulières de prévention des risques envers les franchisés ont été prises à compter de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles). A noter que le plus important franchisé ne représente que 3,93 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations

	Provisions au 01/01/2019	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2019
Créances clients	9 246		4 233	3 051	10 428
Débiteurs divers	0				0
Total provisions	9 246		4 233	3 051	10 428

Risque de liquidité

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de 6 mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

	Echéance non définie	Moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Plus de 1 an	2019	2018
Dettes constructeurs	64	881	395	0	1 340	368
Dettes fournisseurs	15 162	2 334	87	67	17 650	14 457
C/C Groupe Rousselet	11 045	0	0	0	11 045	8 500
Dettes diverses	0	2 482	0	0	2 482	1 280
Dettes financières Ets Crédit	0	15 007	833	2 169	18 009	16 656
Découvert	0	4 708	0	0	4 708	3 400
Total des échéances	26 271	25 412	1 315	2 236	55 234	44 661

Le tableau récapitule les échéances des dettes financières et courantes, hors charges sociales et fiscales, détaillées en note 4.10 et 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du Groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

L'échéancier n'intègre pas les engagements fermes de locations mais l'information est donnée en note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques juridiques

Risques liés à la résiliation des contrats de franchise

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

Assurances – risques automobiles

Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du Groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Les principaux risques couverts sont identifiés ci-après :

Responsabilité civile générale et professionnelle

Le Groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations de livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

Domages aux biens

Le Groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

Couverture de la flotte de véhicules

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conforme aux exigences légales en vigueur.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration

MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes payés au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 140 K€, contre 144 K€ en 2018.

En K€	Ernst & Young			BDO		
	Montant		Var	Montant		Var
	2019	2018	%	2019	2018	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	100	101	-1%	40	40	0%
Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Emetteur	0	2	-100%	0	1	-100%
Filiale						
TOTAL	100	103	-2%	40	41	-2%

<i>Date d'arrêté</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	41 409 867	41 282 564	35 477 967	34 339 266	31 854 569
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(977 287)	6 221 398	2 105 732	2 061 347	3 373 209
Impôts sur les bénéfices	(1 960 883)	188 729	(1 768 401)	(1 338 049)	(989 664)
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	1 668 065	366 528	2 537 437	(201 710)	(20 909)
Résultat net	(684 469)	5 666 141	1 336 696	3 601 106	4 383 782
Résultat distribué					
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	(0,33)	2,06	0,7	1,0	1,0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	(0,23)	1,9	0,5	1,0	1,0
Dividende attribué					
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	58	55	47	54	48
Masse salariale	3 411 697	3 403 615	2 892 294	2 820 605	2 423 313
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 469 297	1 544 015	1 216 825	1 345 912	1 143 313

ADA - 22-28 rue Henri Barbusse - 92110 Clichy

Etats Financiers au 31 décembre 2019

A D A

22/28 RUE HENRI BARBUSSE

92110 CLICHY

Comptes au 31/12/2019



- SOMMAIRE -

Bilan et compte de résultat

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6

Annexe

Règles et méthodes comptables	8
-------------------------------	---

Informations sur bilan et compte de résultat

Etat de l'actIf immobilisé	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions et dépréciations	14
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Charges à payer et produits à recevoir	16
Charges et produits constatés d'avance	17
Composition du capital social	18
Variation des capitaux propres	19
Ventilation du chiffre d'affaires	20
Charges et produits exceptionnels	21
Impôts	22

Engagements financiers et autres informations

Effectif moyen	24
Engagements donnés et reçus	25
Filiales et participations	28
Informations complémentaires	29

BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT

Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	6 315 500	3 851 467	2 464 033	2 224 443
Fonds commercial	9 005 742		9 005 742	9 335 910
Autres immobilisations incorporelles	743 693		743 693	930 149
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 864 442	733 086	1 131 356	1 602 745
Immobilisations en cours				644 097
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	23 985 676	3 524 150	20 461 526	19 583 595
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	45 394		45 394	58 889
Autres immobilisations financières	449 030		449 030	501 815
ACTIF IMMOBILISE	42 409 476	8 108 702	34 300 774	34 881 641
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	152 767		152 767	75 892
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	130 526		130 526	510 408
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	22 924 870	4 100 240	18 824 630	20 296 646
Autres créances	40 587 994	4 461 134	36 126 860	29 576 365
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	2 941 478		2 941 478	2 769
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	57 592		57 592	242 416
ACTIF CIRCULANT	66 795 227	8 561 374	58 233 853	50 704 496
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	109 204 703	16 670 076	92 534 627	85 586 137

Bilan Passif

Rubriques		31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel	(dont versé : 4 442 402)	4 442 402	4 442 402
Primes d'émission, de fusion, d'apport		12 127 116	12 127 116
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		444 240	444 240
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	6 538	6 538
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		18 497 389	15 753 881
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-684 465	5 666 141
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		34 833 220	38 440 318
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		10 000	630 610
Provisions pour charges		514 829	514 829
PROVISIONS		524 829	1 145 439
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 520 804	4 133 084
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		491 000	
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 174 308	4 645 428
Dettes fiscales et sociales		6 154 630	5 489 925
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		39 942 217	30 363 734
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		893 620	1 368 209
DETTES		57 176 579	46 000 381
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		92 534 627	85 586 137

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	41 322 385	87 482	41 409 867	41 282 564
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	41 322 385	87 482	41 409 867	41 282 564
Production stockée				
Production immobilisée			248 634	270 636
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 908 687	3 369 754
Autres produits			124 811	29 215
PRODUITS D'EXPLOITATION			43 691 999	44 952 169
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			108 877	139 030
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			86 039	72 274
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			81 583	-20 644
Autres achats et charges externes			41 236 553	37 154 206
Impôts, taxes et versements assimilés			138 040	272 267
Salaires et traitements			3 412 251	3 427 257
Charges sociales			1 468 743	1 520 372
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 039 894	777 852
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 164 789	2 400 741
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 226 385	606 302
CHARGES D'EXPLOITATION			51 963 153	46 349 656
RESULTAT D'EXPLOITATION			-8 271 154	-1 397 487
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			3 468 234	4 048 569
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			225 945	140 895
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			7 500	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 701 679	4 189 464
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			179	7 819
Intérêts et charges assimilées			80 668	84 369
Différences négatives de change			160	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			81 006	92 188
RESULTAT FINANCIER			3 620 673	4 097 276
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-4 650 481	2 699 789

Compte de résultat (suite)

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 489	12 751
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 258 237	8 715 309
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	620 610	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 888 337	8 728 060
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	225 884	228 217
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 657 320	4 794 893
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		549 870
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 883 204	5 572 979
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 005 133	3 155 081
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 960 883	188 729
TOTAL DES PRODUITS	54 282 014	57 869 694
TOTAL DES CHARGES	54 966 479	52 203 553
BENEFICE OU PERTE	-684 465	5 666 141

ANNEXE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 mars 2020.

L'exercice a une durée de 12 mois.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

La société ADA a continué à restructurer son réseau, portant ainsi le nombre d'agence à 399.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28) et du règlement n° 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.

Le code de commerce (article L.123-12) et le Règlement ANC n°2014-03 (ci-après le PCG – Plan Comptable Général mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016) (article 112-1) précisent que les comptes annuels comportent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui forment un tout indissociable.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels et les droits à licences informatiques sont amortis sur une durée d'un à dix ans en linéaire selon le type de logiciels et de licences.

Les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Par ailleurs, la société a opté pour la comptabilisation en charges des coûts de développement ainsi que des coûts de production et de dépôts de brevets.

Il y a 67 fonds de commerce détenus par la société ADA au 31 décembre 2019, pour un montant total de 8 803 742€. En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Les fonds de commerces, inscrits dans les comptes sociaux, ont fait l'objet d'un test de dépréciation annuel indépendants.

La méthode utilisée a été la suivante :

- Méthode de Gordon & Shapiro avec une actualisation à l'infini des flux de redevances pour les fonds de commerce en location-gérance.

Le test de dépréciation effectué au cours de l'exercice n'a pas permis d'identifier de perte de valeur, survenu depuis le 31 décembre 2018.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, hors droits de mutation, honoraires et frais d'actes pour lesquels la société a opté pour une comptabilisation directement en charge.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée attendue d'utilisation, principalement selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont :

- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 2 à 10 ans

2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, hors frais accessoires, la société ayant opté pour la comptabilisation immédiate en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de titres immobilisés et de titres de placement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée.

La valeur d'inventaire s'apprécie, selon le cas, au regard de la situation nette de la société ou du sous-groupe détenu, ou sur la base des perspectives de rentabilité et de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées.

Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Enfin, une provision pour risques peut être constituée si nécessaire pour couvrir la quote-part de la société dans les capitaux propres négatifs des participations concernées.

2.4 Stocks de matières premières et autres approvisionnements

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré et premier sorti.

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation pour ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation.

2.5 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée selon la méthode suivante :

- Les créances des franchisés sont provisionnées de manière statistique conformément aux règles définies par le groupe. Les créances de plus de 6 mois, 1 an et 1 an et demi sont provisionnées respectivement à hauteur de 25%, 50% et 100%.
- Les protocoles signés avec les franchisés sont provisionnés à 25%
- Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.
- Une dépréciation complémentaire est effectuée au cas par cas à la clôture.

2.6 Trésorerie disponible

La trésorerie disponible de la société comprend les disponibilités, ainsi que les découverts.

2.7 Chiffre d'affaires

Les redevances sont facturées mensuellement sur la base du contrat de franchise.

Les droits d'entrée sont perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise.

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux prestations du franchiseur se fait au moment de la réalisation des prestations.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment :

- les risques encourus dans des contentieux opposant la société à des tiers. Il n'est pas fourni d'indication sur les montants individuels, cette information pouvant être de nature à causer un préjudice à la société,
- Les situations nettes négatives des filiales (cf § 2.3),

2.9 Engagements en matière de retraite

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

**INFORMATION BILAN
ET COMPTE DE RESULTAT**

Etat de l'actif immobilisé

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 592 218		989 341
Dont composants			
Installations générales, agenc., aménag.	2 071 730		
Matériel de transport	7 500		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	174 172		8 972
Immobilisations corporelles en cours	644 097		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 897 499		8 972
Autres participations	23 115 066		870 610
Prêts et autres immobilisations financières	560 704		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 675 770		870 610
TOTAL GENERAL	42 165 487		1 868 923

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		516 624	16 064 935	
Installations générales, agencements divers		397 933	1 673 797	
Matériel de transport			7 500	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			183 144	
Immobilisations corporelles en cours		644 097		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 042 030	1 864 442	
Autres participations			23 985 676	
Prêts et autres immobilisations financières		66 280	494 424	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		66 280	24 480 100	
TOTAL GENERAL		1 624 933	42 409 476	

Etat des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 101 717	802 778	53 028	3 851 467
Installations générales, agenc. et aménag. divers	546 058	211 134	154 688	602 504
Matériel de transport	588	750		1 338
Matériel de bureau et informatique, mobilier	104 012	25 232		129 244
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	650 657	237 116	154 688	733 086
TOTAL GENERAL	3 752 374	1 039 894	207 716	4 584 552

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice

Etat des provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour impôts	514 829			514 829
Autres provisions pour risques et charges	630 610		620 610	10 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 145 439		620 610	524 829
Dépréciations titres de participation	3 531 471	179	7 500	3 524 150
Dépréciations stocks et en cours	5 691		5 691	
Dépréciations comptes clients	3 408 280	1 717 132	1 025 172	4 100 240
Autres dépréciations	3 891 302	1 447 656	877 824	4 461 134
DEPRECIATIONS	10 836 744	3 164 967	1 916 187	12 085 524
TOTAL GENERAL	11 982 183	3 164 967	2 536 797	12 610 353
Dotations et reprises d'exploitation		3 164 789	1 908 687	
Dotations et reprises financières		179	7 500	
Dotations et reprises exceptionnelles			620 610	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts	45 394	29 509	15 885
Autres immobilisations financières	449 030		449 030
Clients douteux ou litigieux	3 422 727	3 422 727	
Autres créances clients	19 502 143	19 502 143	
Personnel et comptes rattachés	3 557	3 557	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	35 104	35 104	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	2 000	2 000	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 773 841	1 773 841	
Etat, autres collectivités : créances diverses	107 080	107 080	
Groupe et associés	24 001 300	24 001 300	
Débiteurs divers	14 665 112	14 665 112	
Charges constatées d'avance	57 592	57 592	
TOTAL GENERAL	64 064 879	63 599 964	464 915
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	13 495		

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	453 348	453 348		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 067 456	4 067 456		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 174 308	5 174 308		
Personnel et comptes rattachés	531 016	531 016		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	455 890	455 890		
Etat : impôt sur les bénéfices	873 296	873 296		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	4 222 335	4 222 335		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	72 093	72 093		
Groupe et associés	38 368 315	38 368 315		
Autres dettes	1 573 902	1 573 902		
Produits constatés d'avance	893 620	893 620		
TOTAL GENERAL	56 685 579	56 685 579		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	573 992			

Détail des charges à payer

Exprimé en K €

Rubriques	Total 31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 704
Dettes fiscales et sociales	819
TOTAL	4 527

Détail des produits à recevoir

Exprimé en K €

Rubriques	Total 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	3 618
Autres créances	11 894
TOTAL	15 512

Détail des charges constatées d'avance

Exprimé en K €

Rubriques	Total 31/12/2019
Maintenance	7
Informatique	36
Franchise	13
Divers	2
TOTAL	58

Détail des produits constatés d'avance

Exprimé en K €

Rubriques	Total 31/12/2019
Intérêts sur protocoles	277
Licences de marques	30
Location-gérance	10
Royalties	44
Grands comptes	533
TOTAL	894

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 922 633			1,52

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		38 440 318	
Distributions sur résultats antérieurs		2 922 633	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		35 517 685	
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Résultat de l'exercice		684 465	
		SOLDE	684 465
Situation à la clôture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant répartition			34 833 220

Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en K €

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	%
Redevances contrat de franchise	5 196	87	5 283	4 208	25,56 %
Droit entrée / zone de priorité	1 799		1 799	4 136	-56,52 %
Prestations rendues au groupe	3 277		3 277	2 583	26,88 %
Ventes diverses	3 303		3 303	3 486	-5,26 %
Location véhicules internet	8 714		8 714	7 295	19,45 %
Location véhicules comptes centralisés	18 546		18 546	19 130	-3,05 %
Produits de location gérance	488		488	445	9,58 %
TOTAL	41 322	87	41 410	41 283	0,31 %

Charges et produits exceptionnels

Exprimé en K €

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Pénalités, amendes fiscales	56	671220000
VNC des immos incorporelles cédées	3 203	675100000
VNC des immos corporelles cédées	1 454	675200000
Charges exceptionnelles diverses	170	678800000
TOTAL	4 883	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Autres produits exceptionnels de gestion courante	9	771800000
PCEA des immos incorporelles	4 766	775100000
PCEA des immos corporelles	1 492	775200000
Reprise provision pour risques et charges	621	787500000
TOTAL	6 888	

Impôt

La société ADA et ses filiales ont opté pour le régime d'intégration.

L'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :

Exprimé en K €

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	-4 650	1 354	-3 296
Résultat exceptionnel	2 005	607	2 612
TOTAL	-2 645	1 961	-684

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt s'analysent comme suit :

Exprimé en K €

Eléments à imputer	Au 31.12.2018		Variation		Au 31.12.2019	
	Base Actif (Passif)	Impôt Actif (Passif)	Base Actif (Passif)	Impôt Actif (Passif)	Base Actif (Passif)	Impôt Actif (Passif)
	Organic	24	7	2	1	26
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACCROISSEMENTS FUTURS	24	7	2	1	26	7
Déficits reportables	8 598	2 908	5 813	1 821	14 411	4 574
Autres	0	0	0	0		
TOTAL ALLEGEMENTS FUTURS	8 598	2 908	5 813	1 821	14 411	4 574

**ENGAGEMENTS FINANCIERS
ET AUTRES INFORMATIONS**

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	31	
Agents de maîtrise et techniciens	19	
Employés	2	
	TOTAL	52

Engagements donnés et engagements reçus**Engagements donnés**

Cautions

Exprimé en K €

Receveur	Motif	Montant
CCIT BASTIA	Occupation temporaire de domaine	88
TRESOR PUBLIC	Cautions	13
TOTAL FRANCE	Garantie de paiement	7
TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION	Garantie de paiement	5
TOTAL		113

Une garantie à première demande émise par la société ADA au profit de BPCE LEASE REUNION prend la forme d'un engagement par ADA de rachat auprès de cette société des véhicules MITSUBISHI. Cette garantie est limitée à la somme de 3.400.000 euros hors taxes pour l'exercice 2019. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 25 Juillet 2019.

Engagements de retraite

L'appréciation d'indemnité de fin de carrière applicable en France est de 72 K€.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cet engagement sont les suivantes :

1. Taux d'actualisation de 1,49%
2. Taux d'augmentation des salaires de 1%
3. Taux de rotation de 10%

Engagements de crédit-bail

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumul	
Immobilisations	159	30	159	0

Redevances payées		Redevance restant à payer	
de l'exercice	cumul	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
38	196	0	0

Réserves Stocks Options

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
18/11/1999	2 943	47,86 €
27/04/2000	22 073	39,71 €
26/01/2001	4 257	de 42,79€ à 28,59€
15/11/2002	1 686	22,09 €
28/09/2005	25 280	10,92 €
07/11/2006	20 228	13,55 €
28/06/2010	40 928	8,68 €
TOTAL	117 395	

A ce jour la société n'a pas provisionné de sommes à valoir au titre de la levée d'option par les salariés.

Etats Financiers au 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 10 007 actions de la société ADA au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur Attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune de ces actions gratuites ressortait à 13,803€ selon les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 30 juin 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 61 392 actions de la société ADA d'une valeur de 8,68 euros. Une première tranche de 30 696 actions gratuites a été attribuée au 28/06/2010 et la deuxième tranche, au 27/06/2011.

Détail des plans :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix de l'exercice de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009;
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;

Etats Financiers au 31 décembre 2019

5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 28 juin 2010

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 1,95€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 8,68 € ;
2. Prix de l'exercice de 8,68 € ;
3. Taux d'intérêt annuel 2 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 %.

Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 2 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Filiales et participations

Exprimé en K €

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
EDA	147	99,94	19 562		40 466
	11 554	3 330	19 562		4 382
ADA SERVICES	358	100	3 508		2 623
	-1 003				-653
POINT LOC	8	100	8		7 718
	-2 138				878
MOOVENDI	250	100	878		12 720
	4 741		878		4 491
TRANSPORT ADA	8	100	8		
	6		6		
ADA EXPRESS	8	100	8		455
	-1 348				-824

PARTICIPATIONS (10 à 50%)**AUTRES PARTICIPATIONS**

Rémunération des organes de d'administration et de direction

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'Administration.
L'information concernant les rémunérations allouées aux organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information individuelle.

Consolidation

La société appartient au périmètre de consolidation de la société Groupe Rousselet, 22-28 rue Henri Barbusse, 92110 Clichy.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes ne sont pas mentionnés ici car ils sont mentionnés en annexe des comptes consolidés.

Evènements postérieurs à la clôture

Par décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, pris en application de la loi n°2020-290, dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19, le gouvernement a instauré une période de confinement de la population pour une durée expirant alors le 31 mars 2020 et prorogée à la date du présent rapport jusqu'au 11 mai 2020.

Comme conséquence de ce confinement et partant de la réduction drastique des déplacements, la société ADA a mis en place les mesures nécessaires vis-à-vis de ses franchisés. A ce stade, les impacts de la crise du Covid-19 sur l'activité de ADA ne sont pas chiffrés.

Intégration fiscale

La société ADA a opté, depuis le 01 janvier 2001, pour le régime fiscal de groupe. Les sociétés intégrées sont ADA, EDA, ADA Courtage, ADA Services, Point Loc, Moovendi, ADA Express, Transport ADA, Moovin et Moovin 2. La société ADA est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour le groupe et elle comptabilise l'impôt du groupe et reconnaît les éventuelles économies d'impôt constatées par le groupe. Dans le cas où la société ADA était imposée séparément, elle n'aurait pas payé d'impôt au titre de l'année 2019.

ADA

COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2019

A – Bilan consolidé en normes françaises	3
B – Compte de résultat consolidé en normes françaises	4
C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés	5
D – Variation des capitaux propres consolidés.....	5
E – Notes annexes aux comptes consolidés.....	6
1 – Informations relatives à l’entreprise	6
2 – Principes comptables et modalités de consolidation.....	6
2.1. Principes de consolidation	6
2.2. Immobilisations incorporelles.....	7
2.3. Immobilisations corporelles	7
2.4. Modalités d’évaluation des dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	7
2.5. Titres de participation	7
2.6. Stocks	7
2.7. Créances clients.....	7
2.8. Résultat courant	7
2.9. Impôts différés et impôts courants.....	8
2.10. Résultat exceptionnel	8
2.11. Résultat net par action	8
2.12. Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ.....	8
2.13. Date de clôture des comptes	8
3 – Périmètre de consolidation.....	9
4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat	9
4.1. Écarts d’acquisition	9
4.2. Immobilisations incorporelles	9
4.3. Immobilisations corporelles	10
4.4. Immobilisations financières	11
4.5. Créances clients et autres créances	11
4.6. Comptes de régularisation	11
4.7. Trésorerie nette.....	12
4.8. Capitaux propres consolidés	12
4.9. Provisions pour risques et charges.....	14
4.10. Emprunts et dettes financières	14
4.11. Dettes fournisseurs et autres dettes.....	14
4.12. Chiffre d’affaires.....	15
4.13. Autres produits d’exploitation	15
4.14. Charges de personnel.....	15
4.15. Autres charges d’exploitation	16
4.16. Résultat Financier.....	16
4.17. Résultat Exceptionnel.....	16
4.18. Impôts sur le résultat	16
4.19. Résultat par action	18
4.20. Informations relatives aux parties liées	18
5 - Autres informations	19
5.1. Engagements	19
5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques.....	21
5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes	22
5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture	22
F – Passage des normes IFRS aux normes françaises au 1^{er} janvier 2019	23
Notes sur le passage des normes :.....	23
7.1- Tableau de retraitement du bilan au 31/12/2018	24
7.2- Tableau de retraitement du compte de résultat au 31/12/2018	25
7.3-Tableau de rapprochement des capitaux propres à l’ouverture et à la clôture de l’exercice 2018	25

A – Bilan consolidé en normes françaises

Actif		31/12/2019	31/12/2018
Écarts d'acquisition nets	note 4.1	627	693
Immobilisations incorporelles nettes	note 4.2	14 649	14 583
Immobilisations corporelles nettes	note 4.3	2 701	3 640
Immobilisations financières	note 4.4	535	603
Actif immobilisé		18 512	19 519
Stocks et en-cours nets	note 4.5	272	91
Avances et acomptes	note 4.5	7 856	1 697
Créances clients nettes	note 4.5	43 870	41 441
Autres créances d'exploitation	note 4.5	5 140	3 733
Autres débiteurs	note 4.5	17 185	15 893
Comptes de régularisation	note 4.6	910	1 392
Disponibilités	note 4.7	3 483	268
Actif circulant		78 717	64 515
Total actif		97 229	84 034

Passif		31/12/2019	31/12/2018
Capital		4 442	4 442
Primes et autres réserves consolidées		20 513	19 647
Résultat de l'exercice		4 307	3 790
Capitaux propres part du Groupe		29 262	27 879
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres totaux	note 4.8	29 262	27 879
Provisions pour risques et charges	note 4.9	94	75
Emprunts et dettes financières	note 4.10	22 891	20 267
Dettes fournisseurs	note 4.11	17 650	14 457
Autres dettes	note 4.11	23 776	18 396
Comptes de régularisation	note 4.6	3 556	2 960
Dettes		67 873	56 080
Total passif		97 229	84 034

B – Compte de résultat consolidé en normes françaises

		31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	note 4.12	98 766	90 987
Autres produits d'exploitation	note 4.13	10 926	8 652
Achats et variations de stocks		-2 888	-3 012
Charges externes	note 4.15	-74 834	-73 055
Impôts et taxes		-2 076	-1 558
Charges de personnel	note 4.14	-8 065	-7 571
Dotations aux amortissements et provisions		-7 252	-5 549
Autres charges d'exploitation	note 4.15	-9 716	-7 641
Résultat d'exploitation		4 861	1 253
Produits financiers		370	243
Charges financières		-185	-162
Résultat Financier	note 4.16	185	81
Résultat Courant des entreprises intégrées		5 046	1 334
Produits exceptionnels		6 337	9 536
Charges exceptionnelles		4 963	5 178
Résultat exceptionnel	Note 4.17	1 374	4 358
Impôts sur les bénéfices		2 046	1 780
Résultat net des entreprises intégrées		4 374	3 912
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	note 4.1	66	122
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 307	3 790
Résultat revenant aux minoritaires		0	0
Résultat net part du Groupe		4 307	3 790
Résultat net par action	note 4.19		
de base		1.47€	1.29€
dilué		1.47€	1.29€

Etat du résultat global consolidé		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		4 307	3 790
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
Résultat global de la période		4 307	3 790
Dont part du Groupe		4 307	3 790
Dont part des intérêts non contrôlant		0	0

C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés

		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		4 307	3 790
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 084	2 335
Reprises des amortissements et provisions		-0	-71
Plus et moins-values de cession		-2 113	-4 535
Impôts différés	note 4.17	-38	21
Capacité d'autofinancement		5 240	1 540
Variation des frais financiers		-3	4
Variation de stocks	note 4.5	-181	19
Variation des créances d'exploitation	note 4.5	-9 995	-11 079
Variation des dettes d'exploitation	note 4.11	3 854	5 559
Variation des créances hors exploitation	note 4.5	-1 292	-7 838
Variation des dettes hors exploitation	note 4.11	3 746	-1 289
Variation des charges et produits constatés d'avance	note 4.6	1 116	-636
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		-2 755	-15 260
Flux net de trésorerie générés par l'activité		2 485	-13 720
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	note 4.2	-4 594	-3 096
Acquisitions d'immobilisations corporelles	note 4.3	-7 113	-8 252
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	notes 4.2 et 4.3	12 666	15 244
Acquisitions d'immobilisations financières	note 4.4	-51	-137
Cession d'immobilisations financières	note 4.4	119	163
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		1 027	3 921
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	note 4.8	-2 923	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-2	-2
Encaissement provenant des emprunts		16 193	16 751
Décaissement provenant des emprunts		-14 874	-7 668
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-1 605	9 081
Variation de trésorerie		1 908	-717
Trésorerie nette à l'ouverture	note 4.7	-3 132	-2 415
Trésorerie nette à la clôture	note 4.7	-1 225	-3 132

D – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2018	4 442	19 649	24 091	0	24 091
Résultat 2018		3 790	3 790		3 790
Divers		-2	-2		-2
Dividendes					
Capitaux propres au 31/12/2018	4 442	23 437	27 879	0	27 879
Résultat 2019		4 307	4 307		4 307
Divers		-1	-1		-1
Dividendes		-2 923	-2 923		-2 923
Capitaux propres au 31/12/2019	4 442	24 820	29 262	0	29 262

E – Notes annexes aux comptes consolidés

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le Groupe ADA a décidé l'abandon des normes IFRS et le passage aux normes françaises pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les informations financières établies au titre de l'année 2019 ainsi que les informations retraitées à titre de comparatif concernant le 31 décembre 2018 (bilan, tableau de flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres) ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation selon le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°99-02.

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA, constitué de la société et de ses filiales (le « Groupe »), a pour principale activité le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable du Groupe, ainsi que les intérêts dans les entreprises associées.

Le Groupe fait partie du périmètre consolidé du groupe Rousselet.

En date du 23 mars 2020, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2019, a autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra courant juin 2020.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

Les comptes consolidés d'ADA SA et de ses filiales (le « Groupe ») de l'exercice 2019 ont été établis selon le règlement n°99-02 du Comité de Réglementation Comptable, alors que les comptes consolidés annuels de l'exercice précédent avaient été établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Ces comptes ont été retraités conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°99-02 pour des raisons de comparabilité.

Les règlements 2004-06 et 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs respectivement à la définition, l'évaluation et la comptabilité des actifs et à l'amortissement et la dépréciation des actifs ont été appliqués.

Les principes comptables significatifs retenus dans le cadre de l'établissement de ces comptes sont décrits ci-après.

2.1. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales significatives dont le Groupe détient directement ou indirectement et de façon durable le contrôle exclusif.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont inclus dans la rubrique immobilisations financières pour leur coût d'acquisition.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé ont été éliminés.

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres de la société à la date de l'acquisition) est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie résiduelle non affectée étant portée à la rubrique « écart d'acquisition ».

L'écart d'acquisition est amorti ou non amorti en fonction de sa durée d'utilisation. Ainsi, l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée, est amorti linéairement sur cette durée, qui n'excède pas quarante ans et est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.
- dont la durée d'utilisation est non limitée, n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive et ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation favorable.

La conversion des comptes des entreprises étrangères est effectuée selon la méthode du cours historique : les éléments non monétaires sont convertis au cours historique, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les produits et charges sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion constatés, tant sur le

bilan que sur le résultat sont portés, pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres part groupe, au poste « Ecart de conversion » et pour la part revenant aux minoritaires au poste « intérêts minoritaires ».

2.2. Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux, marques, licences, brevets et droits au bail sont évalués au coût d'achat, les logiciels au coût d'achat et de développement.

Ils sont amortis selon le mode linéaire.

Les fonds commerciaux sont amortis sur une période n'excédant pas 25 ans. Les droits au bail identifiés séparément, ne sont pas amortis en raison de la protection juridique qui s'y attache.

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les brevets sont amortis sur cinq ans, les logiciels sur un à trois ans.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé pour leur coût d'acquisition augmenté, le cas échéant, par l'affectation des écarts d'évaluation.

Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des biens :

Constructions	25 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	2 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans

2.4. Modalités d'évaluation des dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de chaque clôture des comptes, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur (valeur de marché, changements importants dans le mode d'utilisation...) un test de dépréciation est effectué pour le ramener à la valeur d'utilité du bien, si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.

2.5. Titres de participation

Le poste « titres de participation » correspond au coût d'acquisition des titres des sociétés non consolidées ; s'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur brute.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation sont calculées selon la méthode suivante :

- 25% pour les créances supérieures à 6 mois
- 50% pour les créances supérieures à 12 mois
- 100% pour les créances supérieures à 18 mois

Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêt des comptes sur toutes les créances significatives.

2.8. Résultat courant

Les cessions de véhicules de transport de l'activité gestion du parc de EDA sont considérées comme ayant un caractère courant et non pas exceptionnel.

La valeur nette comptable est portée en « autres charges d'exploitation », tandis que le prix de cession est porté en « autres produits d'exploitation ».

2.9. Impôts différés et impôts courants

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés ne sont inscrits à l'actif du bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

2.10. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

2.11. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net de l'exercice par le nombre de titres de la société à la date de clôture.

2.12. Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ

Le Groupe applique la méthode préférentielle et comptabilise au passif du bilan, sous forme de provision, le montant correspondant aux engagements de retraite.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- prise en compte des facteurs de rotation de personnel et de mortalité
- taux d'augmentation des salaires : 1 %
- taux d'actualisation : 1,49 %

La provision est constatée au passif du bilan pour son montant brut augmenté des charges sociales calculées au taux de 30 %. Les variations liées aux écarts actuariels impactent directement le compte de résultat.

Un impôt différé, constaté en fonction de la déductibilité future de la charge, figure à l'actif du bilan.

2.13. Date de clôture des comptes

Les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés; agences en location gérance
EDA	99,94%	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules et vente de services auprès des franchisés
ADA SERVICES	100,00%	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA et franchiseur deux roues
ADA COURTAGE	100,00%	I.G.	Courtage en assurance
POINT LOC	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée et restructuration des agences Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVENDI	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinées au transport de personnes
TRANSPORT ADA	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité
ADA EXPRESS	100,00%	I.G.	Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVIN	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinées au transport de personnes
MOOVIN 2	100,00%	I.G.	Développement et commercialisation d'un concept de location de courte durée de véhicules

4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent ainsi :

	31/12/2018	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	Autres variations	31/12/2019
Écarts d'acquisition	4 196	0	0	0	4 196
Amortissements	3 503	66	0	0	3 569
Total Valeurs nettes	693	66	0	0	627

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent ainsi :

Montant brut	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2019
Marques, Licences	12 335	511	395	1 533	13 984
Droit au bail	202	5	5	0	202
Fonds de commerce	12 529	2 695	2 856	0	12 368
Avances et acomptes	1 584	1 383	0	-1 533	1 434
Total Valeurs brutes	26 650	4 594	3 256	0	27 988

Amortissements/provisions	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2019
Marques, Licences	8 394	1 303	53	0	9 644
Droit au bail	0	0	0	0	0
Fonds de commerce	3 673	405	383	0	3 695
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Total amort/provisions	12 067	1 708	436	0	13 339

Valeur Nette Comptable	14 583	2 886	2 820	0	14 649
-------------------------------	---------------	--------------	--------------	----------	---------------

Les acquisitions du poste « Marques, licences » sont principalement liées au développement du système d'information du réseau d'agences et de la gestion de la flotte.

Le groupe a acquis, au cours de l'exercice 2019, 19 fonds de commerce pour un montant total de 2 695K€, et a cédé 26 fonds de commerce pour un montant total de 2 856K€.

Si le groupe avait adopté la méthode préférentielle du crédit-bail, les immobilisations incorporelles seraient augmentées de 933K€ en valeur brute et 245K€ en VNC.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent ainsi :

Montant brut	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2019
Véhicules	2 868	7 427	6 858	0	3 437
Autres immo. corporelles	2 878	610	1 614	644	2 518
Avances et acomptes	644	50	0	-644	50
Total Valeurs brutes	6 390	8 087	8 472	0	6 005

Amortissements/provisions	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2019
Véhicules	1 771	1 007	579	0	2 199
Autres immo. Corporelles	979	286	160	0	1 105
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Total amort/provisions	2 750	1 290	739	0	3 304

Valeur Nette Comptable	3 640	6 797	7 733	0	2 701
-------------------------------	--------------	--------------	--------------	----------	--------------

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

Si le groupe avait adopté la méthode préférentielle du crédit-bail, les immobilisations corporelles seraient augmentées de 9 823€ en valeur brute et 4 567K€ en VNC.

4.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Prêts au personnel et autres prêts	47	62
Dépôts et cautionnements	473	526
Divers	15	15
Total	535	603

4.5. Créances clients et autres créances

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 60 jours.

Les créances clients et autres créances s'analysent ainsi :

	Brut	Provisions	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Stocks et en-cours	272	0	272	91
Avances et acomptes	7 856	0	7 856	1 697
Créances clients	54 298	10 428	43 870	41 441
Créances sociales et fiscales	5 140	0	5 140	3 733
Autres débiteurs	17 185	0	17 185	15 893
Total	84 751	10 428	74 323	64 247

Les autres débiteurs correspondent notamment à :

- des créances vis-à-vis des clients grands comptes pour 2 498K€
- des crédits-vendeurs pour 12 320K€
- des paiements attendus d'assurances suite à des sinistres pour 714K€
- des avoirs à recevoir pour 1 602K€

Balance âgée clients :

	31/12/2019	31/12/2018
Non échu	37 494	32 526
Moins d'un an	5 356	8 561
Entre un an et 5 ans	702	72
Plus de 5 ans	319	282
Total	43 870	41 441

4.6. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation s'analysent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes de régularisation actifs	910	1 392
Comptes de régularisation passifs	-3 556	-2 960
Total	-2 646	-1 568

Les comptes de régularisation actifs sont des charges constatées d'avance, et correspondent notamment à des loyers immobiliers et à

des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur. Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules. Les bonus sur acquisitions de véhicules sont étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Les comptes de régularisation passifs sont des produits constatés d'avance, et correspondent principalement à la quote-part des bonus restant à étaler et à certains frais de remise en état facturés d'avance.

4.7. Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes bancaires débiteurs	3 483	268
Comptes bancaires créditeurs	-4 708	-3 400
Trésorerie nette	-1 225	-3 132

4.8. Capitaux propres consolidés

Le capital social est fixé à 4 442 402,16 euros divisé en 2 922 633 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 2 922 633 actions, 31 577 actions ont un droit de vote double.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires est allouée au groupe et aux "intérêts non contrôlant" (anciennement intérêts minoritaires) en fonction de leur pourcentage de participation respectif, même si cela conduit à reconnaître des intérêts non contrôlant négatifs.

État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produits ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2015, 2016 ou en 2017. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 24 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux et/ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre maximum de 292.263 actions d'une valeur nominale d'environ 1,52 euros, soit dans la limite de 10% du capital et dans la limite des options déjà attribuées en vertu des précédentes autorisations.

L'Assemblée Générale fixe à cinq ou dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Suite à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009, et afin de maintenir les droits des titulaires des stock-options existantes, le prix d'exercice et le nombre d'action sous options ont, le cas échéant, été ajustés.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A. d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
22/10/2001	1 419	28,58€
15/11/2002	6 742	22,09€
28/09/2005	12 640	10,92€
07/11/2006	12 642	13,55€
28/06/2010	40 928	8,68€
TOTAL	74 371	

Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis

le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice : de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice : de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 28 juin 2010

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 1,95€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 8,68 € ;
2. Prix de l'exercice : de 8,68 € ;
3. Taux d'intérêt annuel 2 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 2 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. A l'issue de la période d'acquisition, il a été effectivement attribué 1 598 actions.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires. A l'issue de la période d'attribution, il a été effectivement attribué 1 054 actions.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %

- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2019 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 275 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

4.9. Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges est la suivante :

	01/01/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2019
Provisions pour risques et litiges	18		0	0	18
Provision Indemnité départ en retraite	57	19	0		76
Total	75	19	0	0	94

Le solde des provisions pour risques et litiges au 31/12/2019 correspond à des contentieux.

4.10. Emprunts et dettes financières

La composition dettes financières est la suivante :

	Moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts auprès des établissements financiers	15 840	2 169	0	18 009	16 656
Dépôts de garantie	174	0	0	174	211
Soldes créditeurs bancaires	4 708	0	0	4 708	3 400
Total	20 722	2 169	0	22 891	20 267

Si le groupe avait adopté la méthode préférentielle du crédit-bail, les dettes financières seraient augmentées de 4 547K€ (dont 2 832K€ à 1 an, 1 716K€ de 2 à 4 ans et 0K€ à plus de 5 ans).

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules, qui prennent la forme soit d'acquisitions fermes, soit d'acquisitions avec engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules. Dans ce dernier cas, la contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules.

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées au 31/12/2019 s'élève à 0 K€.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

4.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes s'analysent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	17 650	14 457
Avances et acomptes reçus	1 424	894
Dettes fiscales et sociales	7 485	7 354
Dettes vis-à-vis des constructeurs	1 340	368
Comptes courants créditeurs	11 045	8 500
Dettes diverses	2 482	1 280
Total Autres dettes	23 776	18 396
Total	41 426	32 853

Les dettes n'ont pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

4.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

	2019	2018	Var
Produits de locations directes de véhicules	3 626	2 483	+ 46 %
Produits franchise et autres services aux franchiseurs	95 140	88 504	+7 %
Total Chiffres d'affaires	98 766	90 987	+8 %

En ce qui concerne les produits de locations directes de véhicules, le groupe ADA a constaté une hausse de 46 % de son chiffre d'affaires car il y a plus d'agences en portage sur l'année.

4.13. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	2019	2018
Production immobilisée	249	271
Reprises sur amortissements et provisions	3 057	1 473
Produits de cession sur épaves et vols	1 320	1 632
Produits de cession VP – VU	5 970	5 082
Transferts de charges	91	146
Produits divers	239	48
Total Autres produits d'exploitation	10 926	8 652

4.14. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

	2019	2018
Charges salariales	5 456	5 309
Charges sociales	2 384	2 164
Participation	225	98
Total des charges de personnel	8 065	7 571

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

	2019	2018
Cadres	41	48
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	47	64
Total	88	112

L'effectif moyen de l'exercice 2019 est de 112 personnes.

4.15. Charges externes et autres charges d'exploitation

Les charges externes s'analysent comme suit :

	2019	2018
Loyers divers	44 923	41 577
Entretien, maintenance et assurances	12 444	11 705
Honoraires et services extérieurs divers	13 948	16 033
Publicité, déplacements et autres frais divers	3 519	3 740
Total des charges externes	74 834	73 055

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

	2019	2018
Pertes sur créances irrécouvrables	3 085	1 403
VNC sur épaves et vols	1 251	1 734
VNC ventes VP - VU	5 231	4 414
Charges diverses	149	90
Total des autres charges d'exploitation	9 716	7 641

4.16. Résultat Financier

	2019	2018
Lignes de crédit et découverts bancaires	-185	-162
Total des charges financières	-185	-162
Divers	370	243
Total des produits financiers	370	243
Résultat financier	185	81

4.17. Résultat Exceptionnel

	2019	2018
VNC des immobilisations incorporelles cédées	2 819	3 739
VNC des immobilisations corporelles cédées	1 455	1 091
Autres charges exceptionnelles	689	348
Total des charges exceptionnelles	4 963	5 178
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	4 766	8 383
Produits de cession d'immobilisations corporelles	1 492	1 047
Autres produits exceptionnels	79	106
Total des produits financiers	6 337	9 536
Résultat exceptionnel	1 374	4 358

4.18. Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Au 31 décembre 2019, le groupe d'intégration fiscale français, dont ADA est la société mère, est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- ADA SERVICES
- POINT LOC
- ADA COURTAGE
- MOOVENDI
- ADA EXPRESS
- TRANSPORT ADA
- MOOVIN
- MOOVIN 2

Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt est principalement composé des éléments suivants :

	2019	2018
Impôt exigible	-2 084	-1 759
Impôts différés	38	-21
Charge d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé	-2 046	-1 780

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt réelle du groupe est le suivant:

	2019	2018
Résultat de l'ensemble consolidé	4 307	3 790
Charge ou Produit d'impôt	-2 046	-1 779
Résultat avant impôt	6 353	5 569
IS (charge) au taux en vigueur de 31% (33,33% en 2018)	-1 969	-1 856
Charges non déductibles fiscalement	-39	55
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	-38	21
Charge d'impôt effectivement constaté	-2 046	-1 780
Taux effectif d'impôt	32,20%	31,94%

Impôts différés

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

	Bilan		Compte de résultat	
	31/12/2019	31/12/2018	2019	2018
<i>Passifs d'impôts différés</i>	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	0	0	0	0
<i>Actifs d'impôts différés</i>				
Retraites	20	15	5	3
Organic	15	16	-1	0
Participation	65	31	34	-24
Actifs d'impôts différés	100	62		
Produit d'impôts différés			38	-21

Les déficits fiscaux reportables ont été entièrement utilisés au 31/12/2019.

4.19. Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

	2019	2018
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (K€)	4 307	3 790
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	2 922 633	2 922 633
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	0
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	2 922 633	2 922 633
Résultat par action (€/action)	1,47	1,29
Résultat dilué par action (€/action)	1,47	1,29

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives. L'effet dilutif est non significatif en 2019 et 2018.

4.20. Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est le groupe Rousselet, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag. Le groupe entretient des relations avec des filiales du groupe Rousselet et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
Bail commercial consenti par la société Groupe Rousselet, et avance en compte courant,
Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
Location de parking avec la société G7
Prestations et matériels informatiques avec la société Pragmatik
Convention occupation de parking avec le groupe Rousselet
Convention intégration fiscale avec l'ensemble des sociétés du groupe ADA
Convention de centralisation de trésorerie avec l'ensemble des sociétés du groupe ADA
Garantie à 1^{ère} demande émise par Ada au profit de lixxbail en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte Eda
Convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise avec le groupe Rousselet

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Il n'y a plus d'options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction

Il n'y a pas de charge enregistrée sur l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2018	63	598	0	0
	2019	51	561	0	0
Groupe Rousselet	2018	0	611	80	8 572
	2019	7	620	81	11 118
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					

Nep Services	2018	0	99	0	0
	2019	14	92	0	0
Assistance et Conseil	2018	5	658	0	1
	2019	5	726	0	0
Pragmatik	2018	19	327	0	0
	2019	41	364	0	0
Homebox	2018	96	0	30	1
	2019	96	1	36	1
Les Boxes	2018	381	10	11	1
	2019	417	6	70	26
Web & Tel	2018	6	53	0	1
	2019	7	30	2	0
Allo Taxi	2018	1	1	14	0
	2019	0	0	0	0
Mobil Box	2018	0	0	4	0
	2019	0	0	4	0
Novarchive	2018	78	30	18	7
	2019	94	30	3	0
Novarchive Holding	2018	8	0	1	0
	2019	8	0	0	0
Novarchive Toulouse	2018	16	0	4	0
	2019	20	0	0	0
Sevenity	2018	6	-4	0	0
	2019	8	0	0	0
Serenis	2018	17	176	0	14
	2019	17	35	0	0
Novarchive Lyon	2018	2	0	1	0
	2019	6	0	0	0
G7	2018	28	53	22	57
	2019	22	49	23	57
G IMMO TOULON 2	2018	0	31	0	0
	2019	0	15	0	0
SNC Garage G7	2018	0	0	0	0
	2019	11	0	0	1
Armadillo	2018	0	0	0	0
	2019	7	0	1	0

5 - Autres informations

5.1. Engagements

Les engagements ci-dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	De 1 à 5 ans
Engagements donnés				
Paiements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	18 856	7 581	4 867	6 408
Engagements reçus :				
Paiements sur contrats de location simple de la part des franchisés	19 836	7 818	5 277	6 740

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'1 an	9 486	3 196
Loyers compris entre 1 et 5 ans	3 885	7 158
Loyers à plus de 5 ans	187	1 478
Total	13 558	11 832

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/2019, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrits le 1^{er} octobre 2015, à échéance en juin 2021.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	Contrat de location 1 ^{er} octobre 2015
Taux moyen annualisé des loyers	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	184
En euros constant	203
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	90
En euros constant	109
Valeur initiale de la dette	997
Valeur nette au 31/12/2019	265

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Engagement sur les contrats de location financement des véhicules de la flotte

Au 31/12/2019, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrits au cours des années 2017 à 2019, à échéance en 2020 à 2022.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	Contrat de location
Taux moyen annualisé des loyers	2,96%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	2 930
En euros constant	3 017
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	1 651
En euros constant	1 802
Valeur initiale de la dette	9 759
Valeur nette au 31/12/2019	4 547

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant

sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
BNP	Trésorerie Clichy	ADA	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	CCIT BASTIA	ADA	Occupation temporaire de domaine	indéterminé	88
SG	TOTAL France	ADA	Cautions de bonne fin	indéterminé	7
SG	TOTAL RAFFINAGE	ADA	Cautions de bonne fin	indéterminé	5
LCL	TOTAL	EDA	Garantie de paiement à 1re demande	indéterminé	4

5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques

- Risque de taux :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2019 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 3 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions :

Au 31 Décembre 2019, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31 décembre 2019 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

- Risque de crédit:

	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	43 870	41 441
Autres	22 325	19 626
Exposition maximum au risque de crédit	66 195	61 067

Un comité interne d'analyse et de surveillance des risques notamment les risques d'impayés des franchisés est en place. Le plus important d'entre eux, en termes de chiffres d'affaires, représente au maximum 3,93 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations :

	Provisions au 01/01/2019	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2019
Créances clients	9 246		4 233	3 051	10 428
Débiteurs divers	0				0
Total provisions	9 246		4 233	3 051	10 428

- *Risque de liquidité:*

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

		Echéance non définie	Moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Plus de 1 an	2019	2018
Dettes constructeurs	note 4.11	64	881	395	0	1 340	368
Dettes fournisseurs	note 4.11	15 162	2 334	87	67	17 650	14 457
C/C Groupe Rousselet	note 4.11	11 045	0	0	0	11 045	8 500
Dettes diverses	note 4.11	0	2 482	0	0	2 482	1 280
Dettes financières Ets Crédit	note 4.10	0	15 007	833	2 169	18 009	16 656
Découvert	note 4.10	0	4 708	0	0	4 708	3 400
Total des échéances		26 271	25 412	1 315	2 236	55 234	44 661

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an. Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

- *Risques juridiques :*

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes payés au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 140 K€, contre 144 K€ en 2018.

En K€	Ernst & Young			BDO			
	Montant		Var	Montant		Var	
	2019	2018	%	2019	2018	%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Emetteur	100	101	-1%	40	40	0%
	Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	Emetteur	0	2	-100%	0	1	-100%
	Filiale						
TOTAL	100	103	-2%	40	41	-2%	

5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture

Par décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, pris en application de la loi n°2020-290, dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19, le gouvernement a instauré une période de confinement de la population pour une durée expirant alors le 31 mars 2020 et prorogée à la date du présent rapport jusqu'au 11 mai 2020.

Comme conséquence de ce confinement et partant de la réduction drastique des déplacements, la société ADA a mis en place les mesures nécessaires vis-à-vis de ses franchisés. A ce stade, les impacts de la crise du Covid-19 sur l'activité de ADA ne sont pas chiffrés.

F – Passage des normes IFRS aux normes françaises au 1^{er} janvier 2019

Les ajustements effectués sur les comptes 2018 dans le cadre du passage aux normes françaises ont été subdivisés en deux catégories faisant l'objet de notes explicatives séparées :

- Les retraitements qui ont un impact sur le résultat net consolidé
- Les reclassements qui ne portent que sur des aspects de classification du bilan et compte de résultat

Principaux retraitements ayant un impact sur le résultat net consolidé

Notes sur le passage des normes :

Note 1 : Ecart d'acquisition

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En principes comptables français depuis le 1^{er} janvier 2016, l'écart d'acquisition est amorti ou non en fonction de sa durée d'utilisation, selon qu'elle est limitée ou non. Les écarts d'acquisition constatés antérieurement au 1^{er} janvier 2016 étaient systématiquement amortis et peuvent conserver le plan d'amortissement initialement adopté.

S'agissant pour ADA d'écarts d'acquisition anciens, le Groupe poursuit l'amortissement selon la durée définie initialement pouvant aller de 25 ans à 40 ans.

L'impact de l'amortissement des écarts d'acquisition sur le bilan d'ouverture 2019 représente une variation négative des réserves consolidées de 1 829 k€ (dont -122 k€ sur le résultat 2018).

Note 2 : Fonds de commerce

En IFRS, les fonds de commerce ne répondent pas aux critères de reconnaissance d'un actif, ils sont comptabilisés en écarts d'acquisition et suivent les règles de dépréciation correspondantes (pas d'amortissement, test de dépréciation annuel).

En règlement 99-02, les fonds de commerce ADA sont comptabilisés à l'actif et amortis linéairement sur 25 ans.

L'impact du retraitement des fonds de commerce se caractérise par une baisse des réserves consolidées du bilan d'ouverture 2019 de 2 380 k€ (dont -138 k€ sur le résultat 2018) et par un reclassement de ces derniers en immobilisations incorporelles pour 11 235 k€.

Note 3 : Crédit-bail

En normes IFRS, les contrats de location-financements sont obligatoirement retraités de façon à constater un actif immobilisé en contrepartie d'une dette financière.

En normes françaises, l'application de cette comptabilisation est facultative (méthode préférentielle), le Groupe ADA a décidé de ne pas la retenir et constate directement en charges externes les redevances de loyers versées au titre des contrats de location-financement.

L'impact de ce retraitement se caractérise par :

- une diminution des actifs immobilisés au 31/12/2018 de 3 822 k€
- une baisse des dettes financières de 3 905 k€
- une baisse des actifs d'impôts différés de 13k€
- une augmentation des réserves consolidées du bilan d'ouverture de 70k€ (dont 20k€ de résultat 2018)

Note 4 : Etalement du chiffre d'affaires lié aux droits d'entrée/territoire

La norme IFRS 15 qui définit les principes de reconnaissance des revenus, a conduit le Groupe à étaler son chiffre d'affaires lié aux droits d'entrée/territoire sur la durée des contrats en faisant abstraction complète des modalités de facturation.

En normes françaises, ce chiffre d'affaires est acquis définitivement lors de sa réalisation contractuelle avec le client. Il convient donc d'annuler l'étalement opéré en normes IFRS, ce qui impacte le bilan d'ouverture 2019 d'une variation positive nette d'impôt de 4 681 k€ (dont + 1 046 k€ de résultat 2018).

Principaux reclassements

Certaines différences entre les normes IFRS et le règlement CRC n°99-02 sont sans incidence sur le résultat et les capitaux propres. Il s'agit principalement de différences de présentation des états financiers.

Ainsi, en IFRS, les éléments d'actif et de passif sont classés en « courants » et « non courants ». Une telle distinction n'existe pas dans le règlement du CRC N° 99-02.

En normes IFRS, certains éléments du bilan ou du compte de résultat peuvent être amenés à être nettés afin de ne faire apparaître que la finalité d'une opération. Ceci n'est pas appliqué en normes françaises.

Note 5 : Trésorerie nette

En normes IFRS, les éléments constitutifs de la trésorerie ou équivalents de trésorerie sont nettés entre soldes débiteurs et soldes créditeurs afin de ne faire apparaître au bilan qu'un actif courant ou un passif courant net.

Note 6 : Reconnaissance de chiffre d'affaires

Les normes IFRS imposent pour les activités rémunérées à la marge, de netter au compte de résultat les produits avec les charges correspondantes, afin de ne faire apparaître que cette marge. Cela se traduit par l'élimination d'une partie du chiffre d'affaires, à hauteur de la charge externe correspondante (Chiffre d'affaire Internet, comptes centralisés, rachat de franchise...). Les dettes et créances afférentes sont également nettées au bilan afin de conserver une cohérence de présentation entre bilan et compte de résultat.

En normes françaises, les produits et charges sont conservés à leur postes respectifs.

Note 7 : Résultat exceptionnel

En IFRS, les « autres produits et charges » du résultat opérationnel comprennent des éléments en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatifs qui répondent à la définition d'éléments constitutifs du résultat exceptionnel de la société en application du règlement n°99-02.

7.1- Tableau de retraitement du bilan au 31/12/2018

BILAN ACTIF AU 31/12/2018 AU FORMAT NORMES FRANCAISES											
Eléments du bilan en normes IFRS	Normes IFRS 31/12/18	Retraitements				Reclassements				Normes françaises 31/12/2018	Eléments du bilan en normes françaises
		Amortissement des écarts d'acquisition	Amortissement des fonds de commerce	Crédit-bail	Impact IFRS 15 - étalement droit d'entrée / territoire	Reclassement des fonds de commerce	Trésorerie nette	Reconnaissance chiffres d'affaires	Reclassements divers de présentation		
(en milliers d'euros)		Note 1	Notes 1 et 2	Note 3	Note 4	Note 2	Note 5	Note 6			
Ecart d'acquisition nets	13 757	-1 829				-11 235				693	Ecart d'acquisition nets
Immobilisations incorporelles nettes	6 137		-2 380	-408		11 235				14 583	Immobilisations incorporelles nettes
Immobilisations corporelles nettes	7 054			-3 414						3 640	Immobilisations corporelles nettes
Autres actifs financiers non courants	604									604	Immobilisations financières
Actifs d'impôt différé (1)	1 975			-13	-1 899				-63	0	
Total actifs non courants	29 526	-1 829	-2 380	-3 835	-1 899	0	0	0	-63	19 520	Total actifs immobilisés
Stocks et en-cours nets	91									91	Stocks et en-cours nets
Avances et acomptes (2)	0								1 697	1 697	Avances et acomptes (2)
Créances clients nettes	34 874							6 567,44		41 441	Créances clients nettes
Autres actifs courants	23 941							-2 619,08	-17 590	3 732	Autres créances d'exploitation
Autres débiteurs (2)	0								15 893	15 893	Autres débiteurs (2)
Charges constatées d'avance	1 330								63	1 393	Comptes de régularisation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43						225			268	Disponibilités
Total actifs courants	60 278	0	0	0	0	0	225	3 948	63	64 514	Total actifs circulants
TOTAL	89 804	-1 829	-2 380	-3 835	-1 899	0	225	3 948	0	84 034	

(1) Eléments n'existant pas en normes françaises
(2) Eléments existant en normes françaises

BILAN PASSIF AU 31/12/2018 AU FORMAT NORMES FRANCAISES											
Eléments du bilan en normes IFRS	Normes IFRS 31/12/18	Retraitements				Reclassements				Normes françaises 31/12/18	Eléments du bilan en normes françaises
		Amortissement des écarts d'acquisition	Amortissement des fonds de commerce	Crédit-bail	Impact IFRS 15 - étalement droit d'entrée / territoire	Reclassement des fonds de commerce	Reconnaissance chiffres d'affaires	Reclassements divers de présentation			
(en milliers d'euros)		Note 1	Note 2	Note 3	Note 4	Note 5	Note 6				
Capital	4 442									4 442	Capital
Primes et autres réserves consolidées	19 911	-1 707	-2 242	50	3 635					19 646	Primes et autres réserves consolidées
Résultat de l'exercice	2 985	-122	-138	20	1 046					3 791	Résultat de l'exercice
Capitaux Propres part du groupe	27 337	-1 829	-2 380	70	4 681	0	0	0	0	27 879	Capitaux Propres part du groupe
Intérêts non contrôlants	0									0	Intérêts minoritaires
Capitaux propres totaux	27 337	-1 829	-2 380	70	4 681	0	0	0	0	27 879	Capitaux propres totaux
Provisions non courantes	75									75	Provisions pour risques/charges
Emprunts et dettes financières (2)	0								20 267	20 267	Emprunts et dettes financières
Dettes financières non courantes (1)	2 391								-2 391	0	
Total passifs non courants (1)	2 466	0	0	0	0	0	0	0	-2 466	0	
Dettes financières courantes (1)	21 556				-3 905				-17 876	0	
Dettes fournisseurs	11 508							2 948		14 457	Dettes fournisseurs
Autres passifs courants	17 397							1 000		18 397	Autres Dettes
Produits constatés d'avance	9 539						-6 580			2 959	Comptes de régularisation
Total passifs courants (1)	60 001	0	0	-3 905	-6 580	225	3 948	2 391	0	56 080	Dettes
TOTAL	89 804	-1 829	-2 380	-3 835	-1 899	225	3 948	20 267	0	84 034	

(1) Eléments n'existant pas en normes françaises
(2) Eléments existant en normes françaises

7.2- Tableau de retraitement du compte de résultat au 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT 31/12/2018 AU FORMAT NORMES FRANCAISES											
Eléments du compte de résultat en normes IFRS	Normes IFRS 31/12/2018	Retraitements				Redressements			Normes françaises 31/12/2018	Eléments du compte de résultat en normes françaises	
		Amort des écarts d'acquisition	Amort Fonds de commerce	Crédit-bail	Impact IFRS 15 - étalement droit d'entrée/territoire	Reconnaissance chiffres d'affaires	Résultat Exceptionnel	Reclassements divers de présentation			
(en milliers d'euros)		Note 1	Note 2	Note 3	Note 4	Note 6	Note 7				
Chiffre d'affaires	54 652				1 272	35 063			90 987	Chiffre d'affaires	
Autres produits d'exploitation (2)	0							8 652	8 652	Autres produits d'exploitation	
Achats et variations de stocks	-3 012								-3 012	Achats et variations de stocks	
Charges externes	-37 015			-976		-35 063			-73 054	Charges externes	
Charges de personnel	-7 300							-271	-7 571	Charges de personnel	
Impôts et taxes	-1 558								-1 558	Impôts et taxes	
Dotations aux amortissements et provisions nettes	-5 963		-452	866					-5 549	Dotations aux amortissements et provisions	
Autres charges d'exploitation (2)	0							-7 641	-7 641	Autres charges d'exploitation	
Autres produits et charges opérationnels (1)	4 784						-4 044	-740	0		
Résultat opérationnel	4 587	0	-452	-110	1 272	0	0	-4 044	0	1 252	Résultat d'exploitation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	243									243	Produits financiers
Coût de l'endettement financier brut	-311			149						-162	Charges financières
Coût de l'endettement financier net	-68	0	0	149	0	0	0	0	0	81	Résultat financier
Produits exceptionnels (2)	0						9 221		9 221	Produits exceptionnels (2)	
Charges exceptionnelles (2)	0		315				-5 178		-4 863	Charges exceptionnelles (2)	
Résultat exceptionnel (2)	0		315				4 044		4 358	Résultat exceptionnel (2)	
Impôts sur le résultat	-1 758							-21	-1 779	Impôts sur les bénéfices	
Impôts différés (1)	225			-20	-226			21	0		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (2)	0	-122							-122	Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
Résultat net consolidé	2 985	-122	-138	20	1 046	0	0	0	0	3 791	Résultat net consolidé
Résultat revenant aux Minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Résultat revenant aux Minoritaires
Résultat net part du groupe	2 985	-122	-138	20	1 046	0	0	0	0	3 791	Résultat net part du groupe

(1) Eléments n'existant pas en normes françaises
(2) Eléments existant en normes françaises

7.3- Tableau de rapprochement des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2018

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018						
(en milliers d'euros)	Normes IFRS 01/01/18	Retraitements			Impact IFRS 15 - étalement droit d'entrée / territoire	Normes françaises 01/01/18
		Amortissement des écarts d'acquisition	Amortissement fonds de commerce	Crédit-bail		
		Note 1	Note 2	Note 3	Note 4	
Capital	4 442					4 442
Primes et autres réserves consolidées	19 910	-1 707	-2 242	50	3 635	19 646
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Capitaux Propres part du groupe	24 352	-1 707	-2 242	50	3 635	24 088
Intérêts non contrôlants	0					0
Capitaux propres totaux	24 352	-1 707	-2 242	50	3 635	24 088

Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2018						
(en milliers d'euros)	Normes IFRS 31/12/18	Retraitements			Impact IFRS 15 - étalement droit d'entrée / territoire	Normes françaises 31/12/2018
		Amortissement des écarts d'acquisition	Amortissement fonds de commerce	Crédit-bail		
		Note 1	Note 2	Note 3	Note 4	
Capital	4 442					4 442
Primes et autres réserves consolidées	19 910	-1 707	-2 242	50	3 635	19 646
Résultat de l'exercice	2 985	-122	-138	20	1 046	3 791
Capitaux Propres part du groupe	27 337	-1 829	-2 380	70	4 681	27 879
Intérêts non contrôlants	0					0
Capitaux propres totaux	27 337	-1 829	-2 380	70	4 681	27 878

BDO Paris Audit & Advisory

ERNST & YOUNG et Autres

Ada

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BDO Paris Audit & Advisory
43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ada

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Ada,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ada relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 23 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

BDO Paris Audit & Advisory

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:
Frédéric LÉGER
861B84CDA39649D...

Frédéric Léger

DocuSigned by:
May KASSIS-MORIN
B77406F283D64BD...

May Kassis-Morin

BDO Paris Audit & Advisory

ERNST & YOUNG et Autres

Ada

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BDO Paris Audit & Advisory
43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ada

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Ada,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ada relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 23 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

BDO Paris Audit & Advisory

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:
Frédéric LÉGER
661B84CDA39649D...

DocuSigned by:
May KASSIS-MORIN
B77406F263D64BD...

Frédéric Léger

May Kassis-Morin

ADA
Société Anonyme
au capital de 4.442.402,16 euros
Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
338 657 141 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous informer sur la gouvernance d'entreprise.

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandataires de la société

Les mandataires de la société sont :

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Directeur Général et Administrateur ;
- Monsieur Panayotis STAICOS, Directeur général délégué ;
- La société Groupe Rousselet représentée par Madame Constance McKay, Administrateur ;
- La société EDA, Administrateur, représentée par Monsieur Jérôme PLOUSEAU

Liste des mandats et fonctions exercées par chaque mandataire

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

10. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Liste des rémunérations et avantages de toute nature, versés par la Société, les Sociétés contrôlées et la Société contrôlante aux mandataires sociaux : néant

Liste des engagements de retraite et assimilés versés par la Société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante : néant

Liste des autres avantages viagers : néant

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de celles qui se sont poursuivies, qu'ils retracent dans leur rapport spécial.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

1/ Nomination et remplacement des administrateurs - Articles 14, 15 et 16 des statuts

Aux termes des articles 14, 15 et 16 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans, renouvelable.

Une personne morale peut être administrateur mais elle doit, dans les conditions prévues par la loi, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer, dans les plus brefs délais, l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

2/ Modifications statutaires – articles 40 et 41 des statuts

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions (art. 41, al.1).

« L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance (art.40).

Pouvoirs du Conseil d'administration en particulier quant à l'émission ou au rachat d'actions

Voir annexe « Tableau des délégations »

Tableau des délégations de pouvoir au Conseil pour les augmentations de capital

Voir annexe « Tableau des délégations »

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sauf si cette divulgation, hors les cas de divulgations obligatoires, porte gravement atteinte à ses intérêts

Néant

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquels ils sont étroitement liés sur leurs titres (art. L621-18-2 et R621-43-1 du CMF)

Néant.

Fait à CLICHY,
Le 23 Mars 2020

Le Conseil d'administration



Clichy, Le 30/04/20

**COMMUNIQUE SUR L'EMPLACEMENT DE L'ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE**

La société ADA précise que l'attestation des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise figure dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société au 31/12/19.

Identité du déclarant :

ADA
Société anonyme au capital de 4.442.402,16 euros
Siège social : 22-28 rue Henri Barbusse, 92110 Clichy
338 657 141 RCS Nanterre